

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mars 2012

Présents : MM Boucher, Degas, Mlle Bondon, MM Chapuis, Piconto, Mme Sibeyre, MM Bruno, Mouillac, Mmes Dugros, Ouvrard, M. Lurton

Excusés : Melle Fontagnères, MM Houdet, Bois, Mme Dupuy

Secrétaire de séance : Mademoiselle Marie-Christine BONDON

Procès-verbal de la réunion du 7 Février 2012 : adopté à l'unanimité

TRANSPORT SCOLAIRE

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

T-2012_3003-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° **lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		16 953.91 €			0.00 €	16 953.91 €
Opération de l'exercice	23 287.18 €	18 886.24 €			23 287.18 €	18 886.24 €
Totaux	23 287.18 €	35 840.15 €	0.00 €	0.00 €	23 287.18 €	35 840.15 €
Résultats de clôture		12 552.97 €		0.00 €		12 552.97 €
Restes à réaliser					0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	23 287.18 €	35 840.15 €	0.00 €	0.00 €	23 287.18 €	35 840.15 €
Résultats définitifs		12 552.97 €		0.00 €		12 552.97 €

Pas de compte annexe

2° **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Constata** qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

T-2012_3003-02 : COMPTE DE GESTION 2011 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire
BUDGET PRIMITIF 2012 - Approbation

Mademoiselle Bondon présente le budget primitif 2012, qui se décompose de la façon suivante :

		Section d'exploitation	30 002.97 €
- Recettes :	Excédent antérieur reporté	12 552.97 €	
	Produits de gestion courante	700.00 €	
	Subvention d'exploitation	16 500.00 €	
	Autres produits de gestion courante	250.00 €	
- Dépenses :	Charges à caractère général	13 500.00 €	
	Charges de personnel	16 000.00 €	
	Autres charges de gestion courante	502.97 €	

Le Budget Primitif 2012 est voté à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

COMMUNE

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2012_3003-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - Présentation et Adoption

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Roger DEGAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Eric BOUCHER, Maire, après que celui-ci ait quitté la séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		107 213.60 €		44 917.24 €		152 130.84 €
Opération de l'exercice	724 883.27 €	866 396.47 €	278 358.54 €	274 293.14 €	1 003 241.81 €	1 140 689.61 €
Totaux	724 883.27 €	973 610.07 €	278 358.54 €	319 210.38 €	1 003 241.81 €	1 292 820.45 €
Résultats de clôture		248 726.80 €		40 851.84 €		289 578.64 €
Restes à réaliser			275 606.00 €	106 337.00 €	275 606.00 €	106 337.00 €
Totaux cumulés	724 883.27 €	973 610.07 €	553 964.54 €	425 547.38 €	1 278 847.81 €	1 399 157.45 €
Résultats définitifs		248 726.80 €	128 417.16 €			120 309.64 €

Pas de compte annexe

2° **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire au compte principal ;

3° **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Maire revient en séance

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2012_3003-02 : COMPTABILITÉ 2011 - Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Eric BOUCHER, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011, **décide** de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	141 513.20 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002 du CA)	107 213.60 €
Résultat de clôture à affecter	248 726.80 €

- Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	-4 065.40 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	44 917.24 €
Résultat comptable cumulé (R 001)	40 851.84 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	275 606.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	106 337.00 €
Solde des restes à réaliser :	-169 269.00 €
(B) Besoins (-) réel de financement :	128 417.16 €

- Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 106)	128 417.16 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 106)	0.00 €
SOUS TOTAL (R 106)	128 417.16 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	120 309.64 €
TOTAL (A1)	248 726.80 €

- Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : 0.00 € (déficit reporté)	R002 : 120 309.64 € (excédent reporté)	D001 : 0.00 € (solde d'exécution N-1)	R001 : 40 851.84 € (solde d'exécution N-1) R1068 : 128 417.16 € (excédent de fonctionnement capitalisé)

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

2012_3003-03 : COMPTE DE GESTION 2011 dressé par M. HOGREL, Receveur - Approbation

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FINANCES LOCALES - Fiscalité

2012_3003-04 : TAXES LOCALES DIRECTES 2012 - décision

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 COM notifiant les bases et les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2012.

Après concertation, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- de reconduire, pour 2012, les taux de 2011, à savoir :

- Taxe d'habitation	13.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	14.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	29.12 %

pour un produit attendu de 350 007 € et 31 722 € d'allocations compensatrices.

FINANCES LOCALES – Décision budgétaire

BUDGET PRIMITIF 2012 - vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le Budget Primitif 2012 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	120 309.64 €	11	0	0
013	Atténuations de charges	3 825.00 €	11	0	0
70	Produits des services	39 760.00 €	11	0	0
73	Impôts et taxes	441 023.00 €	11	0	0
74	Dotations et participations	247 183.00 €	11	0	0
75	Autres produits gestion courante	18 500.00 €	11	0	0
76	Produits financiers	100.00 €	11	0	0
77	Produits exceptionnels	1 500.00 €	11	0	0
Total		872 200.64 €			

Dépenses					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
011	Charges à caractère général	226 546.00 €	11	0	0
012	Charges de personnel	415 500.00 €	11	0	0
023	Virement à la section d'investissement	127 600.00 €	11	0	0
65	Autres charges de gestion courante	98 524.00 €	11	0	0
dont 6574	Subvent. de fonctionnement aux associations	16 000 €	11	0	0
	- A.B.C. (Bibliothèque)	2 000 €			
	- A.L.A.C	3 000 €			
	- A.L.A.C (subvention exceptionnelle 2011)	343 €			
	- A.L.A.C (subvention exceptionnelle 2012)	300 €			
	- Amicale des Sapeurs Pompiers Soussans-Margaux	400 €			
	- Association des Parents d'élèves	200 €			
	- CMS Haut-Médoc (Football)	1 800 €			
	- Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde	100 €			
	- Ecole de Rugby Cantenac Médoc	3 000 €			
	- F.N.A.C.A. - Comité de Margaux	200 €			
	- Harmonie de Macau	500 €			
	- Margaux Saveurs	500 €			
	- SNEMM - Section de Margaux (médaillés militaires)	100 €			
	- Union des Propriétaires et Chasseurs Cantenac/Margaux	400 €			
	- Union Nationale des Combattants Cantenac Margaux Labarde	200 €			
66	Charges financières	3 991.00 €	11	0	0
67	Charges exceptionnelles	39.64 €	11	0	0
Total		872 200.64 €			

Section d'investissement :

Recettes					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	40 851.84 €	11	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	127 600.00 €	11	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 959.16 €	11	0	0
13	Subventions d'investissement reçues	57 029.00 €	11	0	0
16	Emprunt	150 000.00 €	11	0	0
Total		524 440.00 €			

Dépenses					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
16	Remboursement d'emprunt	7 295.00 €	11	0	0
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	24 021.00 €	11	0	0
204	Subventions d'équipement versées	112 899.00 €	11	0	0
21	Immobilisations corporelles	356 977.00 €	11	0	0
23	Immobilisations en cours	23 248.00 €	11	0	0
Total		524 440.00 €			

- précise que le budget de l'exercice 2012 a été établi et voté par nature avec reprise des restes à réaliser 2011,
- précise que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;

COMMANDE PUBLIQUE

2012_3003-05 : Salle Port-Aubin et annexes

Marché public de travaux

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'usure du temps impose des travaux de remise en état, d'isolation et d'adaptation à la sécurité des établissements recevant du public.

Monsieur le Maire indique que :

- une partie serait confiée à une entreprise et le reste réalisé par le personnel communal.
- le coût prévisionnel est estimé à 36 142.80 € HT
- la procédure utilisée serait la procédure adaptée

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise :

- à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de remise en état, d'isolation et d'adaptation à la sécurité des établissements recevant du public pour la salle Port-Aubin et ses annexes.

- Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012, compte 21318 (dépenses non individualisées en opération)

FINANCES LOCALES - Subvention

2012_3003-06 : Travaux Salle Port-Aubin et annexes

Demande de subvention – Réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de réaliser les travaux de remise en état, d'isolation et d'adaptation à la sécurité des établissements recevant du public.

Pour mener à bien ce projet, il expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire.

Vu le montant prévisionnel des travaux estimé à 36 142.80 € HT

Vu le montant des équipements estimé à 1 593.00 € HT

Soit un montant total estimé à 37 735.80 € HT

Considérant la réalisation indispensable de cette opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

COMMANDE PUBLIQUE

2012_3003-07 : Travaux Route du Port d'Issan

Marché public de travaux

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que :

- une partie de la route d'accès au Port d'Issan a été considérablement endommagée lors de la tempête Xynthia
- une subvention a été attribuée à la Commune dans le cadre de ce sinistre

Compte tenu de l'état actuel de la Route du Port d'Issan, entre le poste de relevage et la section abimée par la tempête, il serait judicieux de pouvoir refaire cette voie sur la totalité en réalisant un seul et même marché.

Monsieur le Maire indique que :

- les travaux comprendraient la réfection globale de la voie communale par, notamment, la réalisation de purges, de profilage et d'un tapis d'enrobé ainsi que le dérasement des accotements
- le coût prévisionnel est estimé à 75 878.00 € HT
- la procédure utilisée serait la procédure adaptée

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise :

- à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de réfection globale de la Route du Port d'Issan, entre le poste de relevage et le Port d'Issan.
- Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012, compte 2151 (dépenses non individualisées en opération)

FINANCES LOCALES

2012_3003-08 : FONDS DEPARTEMENTAL d'AIDE à l'EQUIPEMENT des COMMUNES (FDAEC) 2012 : Affectation de la Dotation – Travaux Route du Port d'Issan

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Une proposition de répartition établie par Madame Pascal GOT, Conseillère Générale, permet d'envisager l'attribution à notre Commune d'une somme de 13 001 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

* d'affecter la dotation cantonale 2012 pour les travaux d'investissement de voirie :	90 750.09 €
. Route du Port d'Issan	90 750.09 €
* de demander au Conseil Général de lui attribuer, sur ce programme, une subvention totale de	13 001.00 €
* d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :	
. pour la voirie : par autofinancement, pour :	77 749.09 €

VOIRIE ET RÉSEAUX

2012_3003-09 : CONVENTION d'AMÉNAGEMENT de BOURG (CAB)

Approbation programmation / Autorisation signature CAB / Demande subvention Conseil Général - Modification

Par délibération 2011_0710-04 en date du 07 Octobre 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de programmation 2012-2015.

Vu les modifications réalisées par le Conseil Général intégrant :

- le changement du règlement d'intervention de la traversée d'agglomération (taux qui passe de 50% à 40%)
- la mise en place d'un coefficient de solidarité concernant les aides classiques (pour 2012 il est de 0,86 mais non encore connu pour 2013)

Monsieur le Maire soumet un nouveau projet de programmation sur 4 ans, à partir de 2013 (qui annule et remplace le précédent), élaboré comme suit :

2013	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Ouest du Bourg ➤ Sécuriser le carrefour de Mathéou (RD 105^{E1})
2014	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Est du Bourg
2015	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager la Rue Armand Lalande ➤ Aménager la Rue Camille Godard ➤ Sécuriser la traversée d'Issan (RD2) : partie Nord et Sud
2016	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser l'Avenue de la 5^{ème} République - Centre Bourg (RD2) ➤ Aménager les abords de la Mairie

Le montant total prévisionnel HT de l'opération est de 1 461 382 €

Le montant total prévisionnel des aides du Conseil Général est de 301 831 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- approuve le projet de la nouvelle programmation 2013-2016 dont le tableau est annexé à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à :
 - . signer la Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Général
 - . solliciter les demandes de subventions qui en découlent

DOMAINE ET PATRIMONE

2012_3003-10 : Vente parcelle AE 279 – Autorisation de principe

Suite à la procédure de biens vacants et sans maître, la parcelle cadastré AE 279 d'une contenance de 7a 05 ca au lieu dit « Benqueyre » a été incorporée dans le domaine communal,

Considérant que :

- ledit bien, appartenant au domaine privé de la Commune, n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ;
- dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ;
- d'ailleurs la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour la réalisation de l'aménagement du Bourg

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation, à l'amiable, de ce bien. Les différents frais annexes (notaire, etc) seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMONE

2012_3003-11 : ALIÉNATION – Section du chemin rural donnant sur la Rue Armand Lalande

Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural

Le chemin rural situé au lieu-dit « Le bourg » au droit des parcelles AC 395, AC 396, AC 166 et AC 170 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de cette section de chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à la réglementation, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette section du chemin rural situé au lieu dit « Le Bourg »
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_3003-12 : COMMUNAUTÉ de COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE – Statuts - Modification

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération en date du 29 mars 2012, de modifier les statuts de la Communauté de Communes et particulièrement, l'alinéa 7 de l'article 3 « **Au titre des compétences optionnelles et facultatives** », rédigé de la manière suivante :

« 7. Equipements divers

La communauté de communes sera compétente pour la construction, l'équipement, l'entretien et le fonctionnement de tout équipement à vocation sportive, culturelle, **touristique** réalisé par ses soins ou transféré après le 29 mars 2012 et qui présentera un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- donne son accord à la modification apportée aux statuts de la Communauté de Communes, telle que présentée ci-dessus.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_3003-13 : COMMUNAUTÉ de COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE

Programme voirie 2011 : Convention – Autorisation de signer

Par délibération du 17 mars 2011, le Conseil Communautaire a fixé la programmation voirie 2011 et retenu, notamment les voies suivantes sur Cantenac : Route de Lagunegrand, Route de Martinens et Chemin de Péséou (une partie)

Par délibération du 30 Juin 2011, le Conseil Communautaire a attribué le marché à la Société CMR

Vu les travaux complémentaires souhaités par la Commune, sur ces voies

Vu la participation financière prévisionnelle pour les travaux complémentaires qui s'élève à 71 051.20 € HT majorée du coût de maîtrise d'œuvre (1.75%), restant à la charge de la Commune de Cantenac,

Et comme sur les tranches précédentes, pour une meilleure organisation des chantiers et une rationalisation de la dépense publique,

il vous est proposé d'autoriser :

- la Communauté de Communes à prendre sous maîtrise d'ouvrage communautaire les travaux complémentaires et non indispensables, souhaités par la Commune

- Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- approuve la participation financière prévisionnelle de 71 051.20 € HT majorée de 1.75% (maîtrise d'œuvre)

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

INTERCOMMUNALITÉ

2012_3003-14 : COMMUNAUTÉ de COMMUNES MÉDOC-ESTUAIRE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : Intégration à titre expérimental 01.01.2012/05.07.2012

Frais de gestion – Participation de la Communauté de Communes - Convention

Par délibération du 9 Décembre 2011, le Conseil Municipal a transféré, à titre expérimental à compter du 1^{er} Janvier 2012 et ce jusqu'au 5 Juillet 2012, l'Accueil Périscolaire à la Communauté de Communes Médoc Estuaire, au titre de sa compétence A.L.S.H., avec une mise à disposition du personnel communal.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement de l'APS, hors personnel d'animation, il est proposé de demander une participation à la Communauté de Communes, par le biais d'une convention spécifique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- décide de demander une participation à la Communauté de Communes pour les frais de gestion, hors personnel d'animation de l'APS

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

ADMINISTRATION

2012_3003-15 : TÉLÉTRANSMISSION ÉLECTRONIQUE des ACTES au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

Changement de tiers de télétransmission

Par délibérations du 25 septembre 2008, le Conseil Communautaire a :

- validé la procédure de dématérialisation des actes simples soumis au contrôle de légalité et arrêté le choix du prestataire à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) Confiance Electronique Européenne dont le siège social est 56 rue de Lille à Paris 75007, au travers de son projet FAST.

- accepté que la Communauté de Communes :

. joue le rôle d'interface entre le prestataire retenu et les Communes

. soit destinataire d'une facture unique d'abonnement et que chaque Commune, par convention, remboursera le montant à sa charge.

Par délibération du 2 Décembre 2008, le Conseil Municipal a :

- validé la procédure de dématérialisation des actes simples soumis au contrôle de légalité

- autorisé Monsieur le Maire à signer une convention :

. nécessaire à la réalisation de cette dématérialisation entre les services de l'Etat et la Commune

. avec la Communauté de Communes Médoc-Estuaire pour la mutualisation du prestataire et le remboursement de la charge pour Cantenac s'élevant à 200 € HT.

Par délibération du 30 Juin 2011, le Conseil Communautaire a approuvé la participation de la Communauté de Communes aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique à compter de 2011 et il était proposé que les Communes qui le souhaitent puissent bénéficier de ce partenariat, la Communauté de Communes prenant à sa charge la participation relevant de la Commune.

Par délibération du 29 Mars 2012, le Conseil Communautaire a

- choisi, dans le cadre de son adhésion au Syndicat Mixte Gironde Numérique le tiers de télé transmission appelé S2LOW.

- précisé que la Communauté de Communes ne jouera plus le rôle d'interface entre les Communes et tout autre prestataire autre que S2LOW

Aussi, Monsieur le Maire propose de changer de tiers de télétransmission et de retenir S2LOW, la Communauté de Communes jouant le rôle d'interface. Le service est gratuit pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- accepte de changer de tiers de télétransmission en retenant S2LOW. Dans un souci de mutualisation, la Communauté de Communes continue à jouer le rôle d'interface.

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de la Gironde, la nouvelle convention correspondante relative à la télé transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DOMAINE ET PATRIMONE

2012_3003-16 : ACCESSIBILITÉ

Validation diagnostics ERP et PAVE + Réalisation plan de mise en accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit un certain nombre d'obligations qui s'imposent aux collectivités locales, notamment en ce qui concerne l'accès de tous les établissements recevant du public, voirie, espaces publics, transport,...

Par délibération du 3 décembre 2009, le Conseil Communautaire avait précisé que « Même si la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité doit dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, la Loi du 11 février 2005 impose à toutes les Communes un plan de mise en accessibilité qui doit être approuvé par le Conseil Municipal. »

Ce plan, à l'issue du diagnostic, proposera des travaux d'amélioration de l'accessibilité, leur chiffrage ; leur programmation incombant à la Commune ; son exécution revenant à chaque Commune, son suivi à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Par délibération du 4 Février 2010, le Conseil Municipal avait décidé, afin de pouvoir réaliser ce plan, de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Médoc-Estuaire qui assurerait le financement du diagnostic.

Par délibération du 29 Mars 2012, le Conseil Communautaire a approuvé le rapport annuel pour 2011 qui reprend le diagnostic d'aménagement, de voirie et d'espaces publics ainsi que celui relatif aux Établissements Recevant du Public (ERP), tel qu'adoptés par la Commission Intercommunale d'Accessibilité, le 8 février 2012.

Il appartient donc à chaque Commune de valider ses diagnostics et de proposer un plan de mise en accessibilité.

Pour mémoire, pour ce qui est des ERP, la mise en conformité devra être réalisée au 31 décembre 2014. Il n'y a pas de date butoir pour la voirie et les espaces publics.

Les diagnostics sont portés à connaissance des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- valide le diagnostic d'aménagement, de voirie et d'espaces publics ainsi que celui relatif aux Établissements Recevant du Public (ERP)
- charge MM Degas et Mouillac de réaliser le plan de mise en accessibilité qui sera transmis à Monsieur le Préfet conformément à la Loi du 11 février 2005.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_3003-17 : SYNDICAT MIXTE du BASSIN VERSANT des JALLES du CARTILLON et de CASTELNAU - Bilan annuel d'activités de gestion de cours d'eau – Année 2011

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne acte de la présentation du rapport d'activités établi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles du Cartillon et de Castelnaud pour l'exercice 2011.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_3003-18 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRIFICATION du MEDOC

Rapport d'activités – Années 2009, 2010 et 2011

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne acte de la présentation du rapport d'activités établi par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_3003-19 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ELECTRIFICATION du MEDOC

Rapport d'activité du concessionnaire EDF – Années 2009, 2010

Rapport de contrôle du concessionnaire – Exercice 2009

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne acte de la présentation :

- des rapports d'activité 2009 et 2010 du service public de distribution de l'énergie électrique établi par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc
- du rapport de contrôle du concessionnaire pour l'exercice 2009

INTERCOMMUNALITÉ

2012_3003-20 : SAEML Regaz-Bordeaux et SAS Gaz de Bordeaux

Rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne acte de la présentation des rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Aquitaine.

DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

- **décision n°2012-03 du 8 Février 2012** concernant la commande, à la société MEFRAN COLLECTIVITÉS domiciliée à Florensac (34510) de 27 tables pour la salle Port-Aubin, moyennant la somme de 1 905.23 € TTC.
- **décision n°2012-04 du 13 Février 2012** concernant la commande au Cabinet Jean Claude FONVIELLE domicilié à Prignonieux (24130) de l'étude pour l'enfouissement des réseaux EP et FT, Avenue Pierre Chardon, moyennant la somme de 1 196.00 € TTC
- **décision n°2012-05 du 21 Février 2012** concernant la commande à l'entreprise CMR Exedra de la réalisation des accès en enrobés Chemin de la Forge, moyennant la somme de 1 961.56 € TTC.
- **décision n°2012-06 du 28 Février 2012** concernant la substitution à l'ancien propriétaire pour la location à Melle Julie BESNIER du logement 1Bis Rue Armand Lalande, à partir du 1^{er} Mars 2012, date d'entrée en jouissance du bien par la Commune.

Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des pertuis charentais – rapport enquête publique

Monsieur le Maire informe ses collègues du rapport et des conclusions de la commission d'enquête qui émet un avis favorable avec 1 réserve et 3 recommandations.